



ARIEGE PYRÉNÉES

MAIRIE DE GOURBIT
09400

☎ 05 61 05 16 14

Fax 05 61 65 61 49

courriel : commune.gourbit@wanadoo.fr

Site : www.monclocher.com

Compte rendu du conseil municipal du

23 mars 2019 à 10h00

Sont présents : TEYCHENNÉ Francis, DEDIEU Michel, DEFFARGES Bernard, GUIMONT Yves.

Absent : Alain GALY (procuration à Yves GUIMONT)

GUIMONT Yves est nommé secrétaire de séance.

Le quorum est atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Ordre du jour

- Approbation des comptes de gestion 2018 : commune, logements sociaux
- Approbation des comptes administratifs 2018 : commune, logements sociaux
- Demande subvention FDAL 2019 économie d'énergie gîtes communaux

Approbation du compte de gestion du budget commune (dressé par Francois Malaterre, receveur)

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures. Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2018. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

approbation du compte de gestion du budget logements sociaux (dressé par Francois Malaterre, receveur)

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2018. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Approbation du compte administratif du budget commune

Sous la présidence de M. Bernard DEFFARGES adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget Commune 2018 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	154 756.06€
Recettes	117 107.95€
Excédent de clôture	37 648.11€

Investissement

Dépenses	77 325.99€
Recettes	85 511.96€
Excédent de clôture	8 185.97€

Hors de la présence de M. Francis TEYCHENNÉ, Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget Commune 2018.

Approbation du compte administratif du budget annexe des logements sociaux

Sous la présidence de M. Bernard DEFFARGES adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le conseil municipal examine le compte administratif du budget annexe des logements sociaux 2018 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	6 306.97€
Recettes	19 286.17€
Excédent de clôture :	12 979.20€

Investissement

Dépenses	9 429.58€
Recettes	10 260.00€
Excédent de clôture :	830.42€

Hors de la présence de M. Francis TEYCHENNÉ, Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget annexe des logements sociaux 2018.

Économie énergie gîtes communaux- demande FDAL

Monsieur le Maire présente au Conseil le projet de rénovation. La commune possède le bâtiment de l'ancienne école, lequel abrite en rez-de-chaussée deux gîtes communaux. Ces gîtes ont de grandes fenêtres anciennes qui ne sont plus en très bon état et l'étanchéité n'est plus assurée. Elles méritent d'être changées ce qui permettrait de réaliser également une économie d'énergie. Le devis présenté s'élève à une somme assez importante. La commune malgré ses efforts ne pourra seule faire face. En foi de quoi, nous sollicitons le concours du département au titre du Fonds Départemental d'Action Locale(FDAL). Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, se prononce favorablement, à l'unanimité, sur le projet ci-dessus décrit, autorise Monsieur le Maire à faire les démarches utiles pour le mener à bien et à demander les aides utiles à sa réalisation.

Économie énergie gîtes communaux- demande DETR

Monsieur le Maire présente au Conseil le projet de rénovation. La commune possède le bâtiment de l'ancienne école, lequel abrite en rez-de-chaussée deux gîtes communaux. Ces gîtes ont de grandes fenêtres anciennes qui ne sont plus en très bon état et l'étanchéité n'est plus assurée. Elles méritent d'être changées ce qui permettrait de réaliser également une économie d'énergie. Le devis présenté s'élève à une somme assez importante. La commune malgré ses efforts ne pourra seule faire face. En foi de quoi, nous sollicitons le concours de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR). Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, se prononce favorablement, à l'unanimité, sur le projet ci-dessus décrit, autorise Monsieur le Maire à faire les démarches utiles pour le mener à bien et à demander les aides utiles à sa réalisation.

Économie énergie gîtes communaux- demande FRI Région

Monsieur le Maire présente au Conseil le projet de rénovation. La commune possède le bâtiment de l'ancienne école, lequel abrite en rez-de-chaussée deux gîtes communaux. Ces gîtes ont de grandes fenêtres anciennes qui ne sont plus en très bon état et l'étanchéité n'est plus assurée. Elles méritent d'être changées ce qui permettrait de réaliser également une économie d'énergie. Le devis présenté s'élève à une somme assez importante. La commune malgré ses efforts ne pourra seule faire face. En foi de quoi, nous sollicitons le concours de la Région. Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, se prononce favorablement, à l'unanimité, sur le projet ci-dessus décrit, autorise Monsieur le Maire à faire les démarches utiles pour le mener à bien et à demander les aides utiles à sa réalisation.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance